

Logis des Evêques

appel à souscription



La Communauté d'Agglomération du Soissonnais a engagé des travaux sur Le Logis des Evêques de Septmonts afin de poursuivre le travail engagé ces dix dernières années dans le cadre de chantiers de formation, grâce à l'appui des institutionnels. Il s'agit d'un travail de sauvegarde de ce monument et d'un début de reconstitution, accompagné d'un véritable projet de conservation et surtout de valorisation de ce patrimoine.

La priorité aujourd'hui est de le couvrir afin de le protéger.

La Communauté d'Agglomération du Soissonnais envisage également de prolonger la réflexion avec l'ensemble des acteurs pour apporter une réponse sur la fonction à donner à ce site.

Quelques pistes aujourd'hui émergent notamment dans le domaine culturel et/ou touristique. Il s'agit prioritairement de renforcer la capacité touristique.

L'aménagement du Logis des Evêques permettrait de redonner un prestige à ce lieu. Une nouvelle dimension culturelle pourrait être donnée

par l'organisation d'exposition d'œuvres d'arts mais aussi l'organisation de manifestations théâtrales... pour exemples.

Ces manifestations trouveraient leur place au sein de l'évolution de la politique culturelle de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais.

Septmonts est un village typique du Soissonnais, déjà fort connu par le festival PIC'ARTS organisé tous les ans au pied du donjon.

Cette réhabilitation est aidée par l'Etat, la Région Picardie et le Département de l'Aisne. Afin de compléter leurs aides publiques et pour mettre hors d'eau et hors d'air le logis la Communauté du Soissonnais et la Fondation du Patrimoine lancent une campagne de souscription.

Vous pouvez contribuer à la valorisation de votre patrimoine.

Bon de souscription

« Oui je fais un don pour aider la réhabilitation du Logis des Evêques à SEPTMONTS »
« Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine — Logis des Evêques à SEPTMONTS »

Mon don est deeuros et je bénéficie d'une économie d'impôts.

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôts.

La loi TEPA prévoit une réduction de l'impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) égale à 75% des versements effectués, dans la limite de 50 000€.

Pour les entreprises, réduction d'impôts de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôts.

ISF (à cocher si nécessaire)

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Nom ou Société :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Coupon réponse à renvoyer à :

Fondation du Patrimoine Délégation Picardie
2 promenade Saint Pierre des Minimes
60200 COMPIEGNE

Conformément à la loi informatique et libertés N°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet communal pour le cas où le projet n'aboutirait pas.

* et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet communal pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.